Maison 01
Maison 02
Maison 03
Séjour
Garage
Réserve
Bureau
Chambre
SDB
SDE
Dressing
Local technique
Hauteur sous plafond : 2.50 m
Hauteur sous plafond : 2.40 m
Hauteur sous plafond : 2.30 m
Hauteur sous plafond : 2.20 m
Hauteur sous plafond : 2.15 m
Hauteur sous plafond : 2.10 m
Hauteur sous plafond : 2.00 m
Hauteur sous plafond : 1.90 m
Hauteur sous plafond : 1.80 m
Hauteur sous plafond : 1.70 m
Hauteur sous plafond : 1.60 m
Hauteur sous plafond : 1.50 m
Hauteur sous plafond : 1.40 m
Hauteur sous plafond : 1.30 m
Hauteur sous plafond : 1.20 m
Hauteur sous plafond : 1.10 m
Hauteur sous plafond : 1.00 m
Hauteur sous plafond : 0.90 m
Hauteur sous plafond : 0.80 m
Hauteur sous plafond : 0.70 m
Hauteur sous plafond : 0.60 m
Hauteur sous plafond : 0.50 m
Hauteur sous plafond : 0.40 m
Hauteur sous plafond : 0.30 m
Hauteur sous plafond : 0.20 m
Hauteur sous plafond : 0.10 m
Hauteur sous plafond : 0.00 m
Hauteur sous plafond : -0.10 m
Hauteur sous plafond : -0.20 m
Hauteur sous plafond : -0.30 m
Hauteur sous plafond : -0.40 m
Hauteur sous plafond : -0.50 m
Hauteur sous plafond : -0.60 m
Hauteur sous plafond :

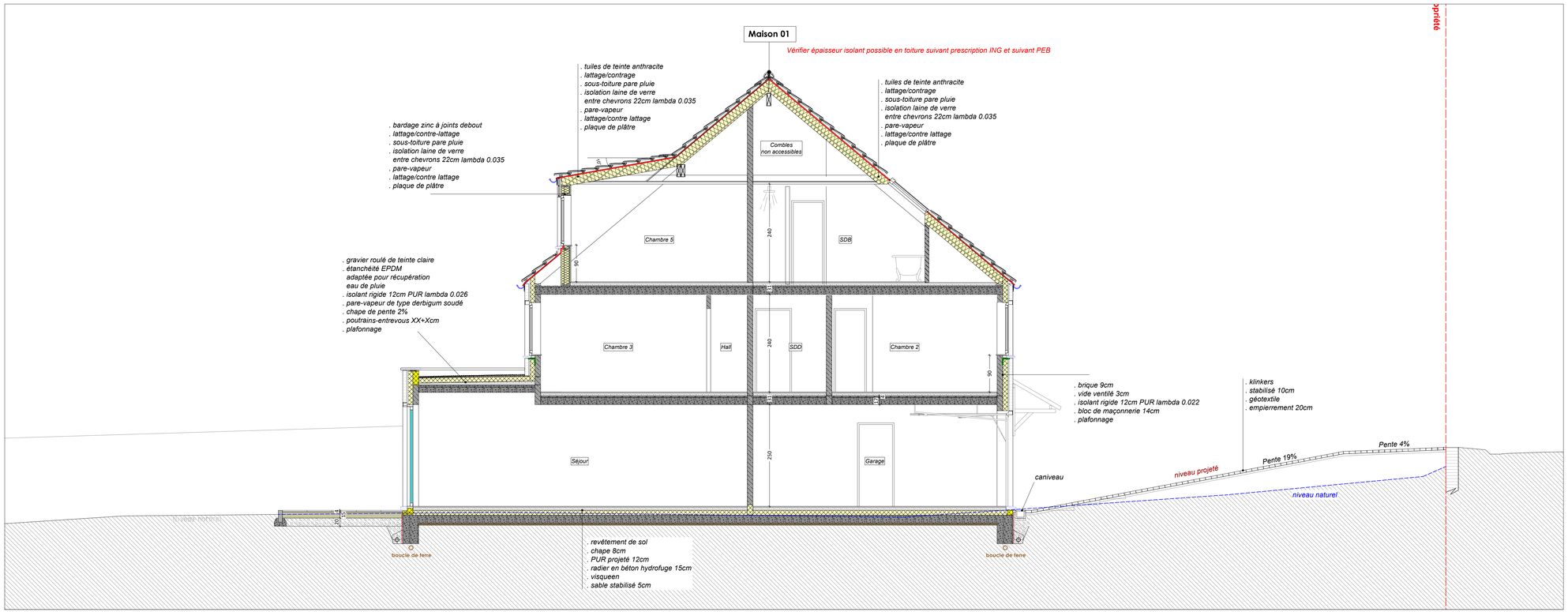

Coupe AA'

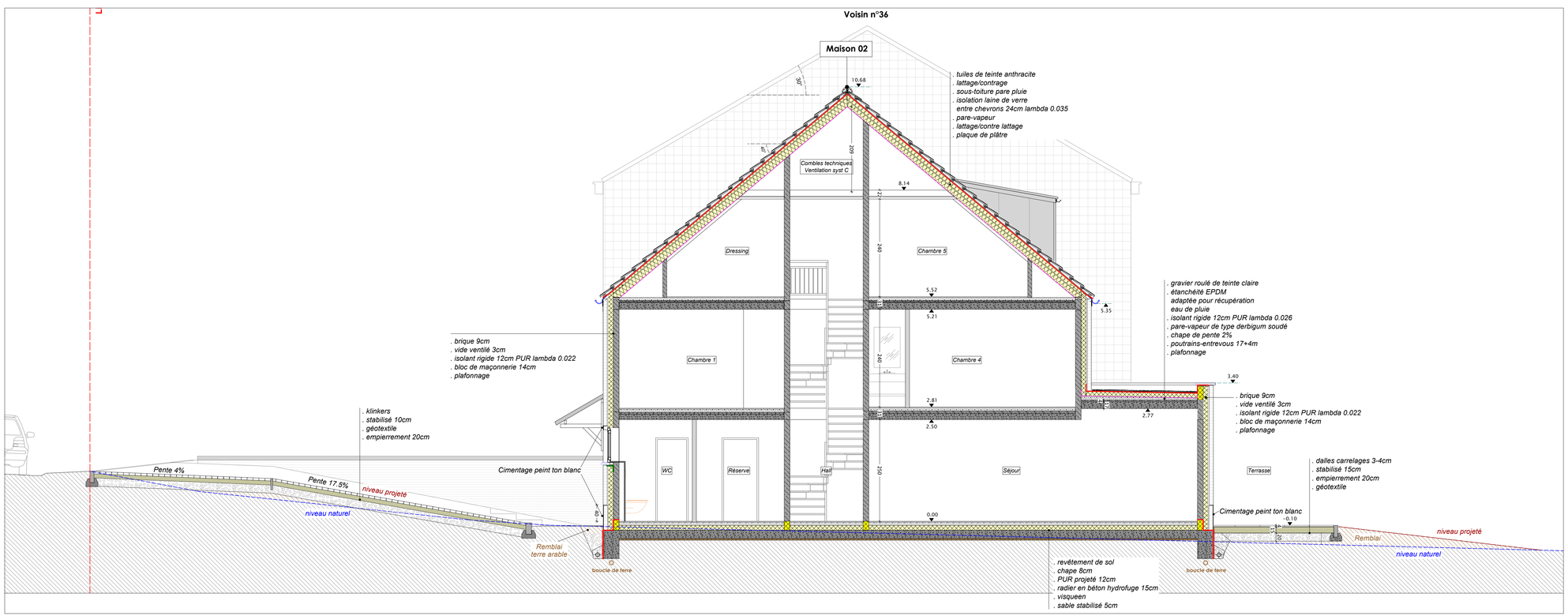

Coupe BB'

NG architectes sprl

rue des Ateliers,31/101 B-1332 Genval
Tel : + 32 2 653 00 21
Fax : + 32 2 653 26 29
Cpte bancaire: 001-4171479-70
TVA : BE 862.742.843

www.ng-architectes.be

ARCHITECTES

☐ ESQUISSE ☐ AVANT-PROJET ☐ DEMANDE DE PERMIS ■ POUR EXECUTION

Projet

Démolition d'une habitation
Construction de 3 habitations

Rue de la Grotte n°32 à 1310 La Hulpe
Cadastre: LA HULPE / Section B n°653c et 653a

OBJET DU PLAN

Situation projetée:

Plans

MAITRE DE L'OUVRAGE

SRL NABEREN IMMO

Représentée par Mme N. MOULIN
Rue de Payot n°23A à 1380 Lasne

ENTREPRENEUR

A définir

Rue ...

Indice	Date	Modification
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		

INGENIEUR

STABILYS SRL

Représenté par Mr A. WISEMBERG
Rue de l'Infante n°21 à 1410 Waterloo

REMARQUES

Ces plans sont des schémas de principe. Toutes les dimensions sont à vérifier sur le site. Les plans d'exécutions sont fournis par l'entrepreneur qui les soumettra à l'architecte en l'informant de toutes modifications qu'il aurait faites. L'entrepreneur est tenu de vérifier si tous les principes de construction sont exactes et conviennent parfaitement à une exécution dans les régles de l'art. L'entrepreneur peut soumettre à l'architecte d'autres principes constructifs permettant d'obtenir un résultat esthétique identique et assurant en même temps une qualité constructive sure et durable.

DATE	ECH.	DOSSIER
29/04/2026	1/50	Grotte

REF. FICHIER	TYPE DE PLAN	PLAN N°
889	AO	02/04

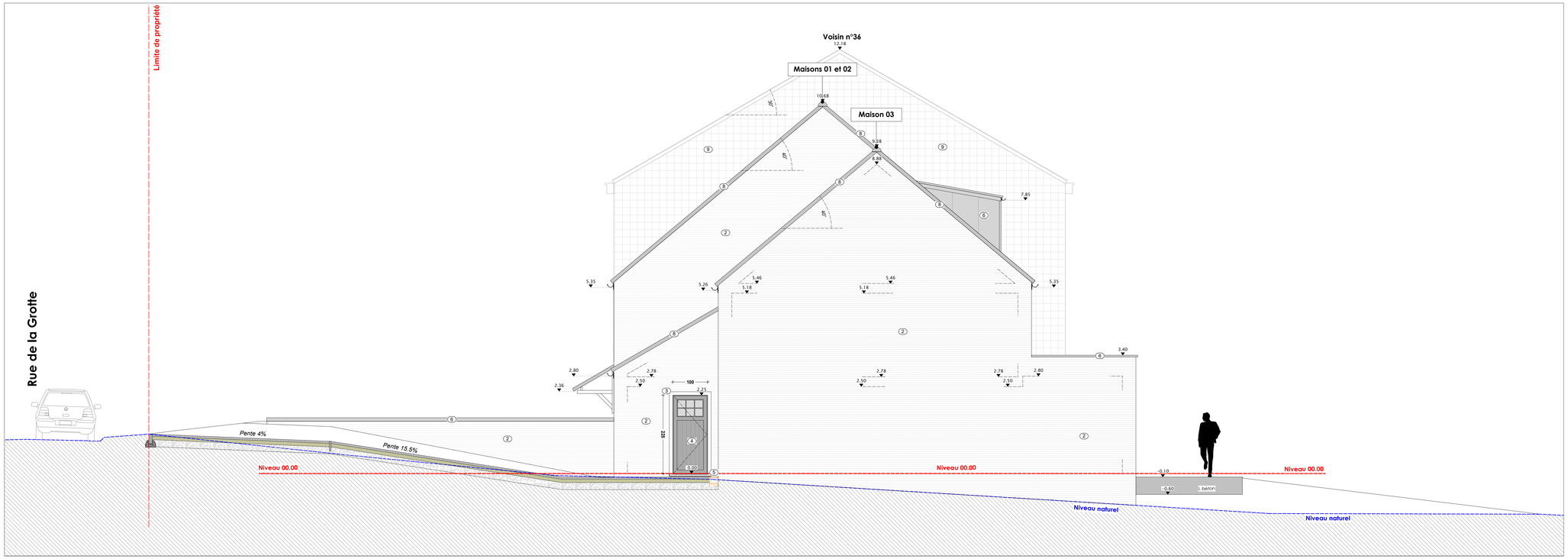

Elevation OUEST

0 0.5 2.5m

Légende façades

1. Tuiles terre cuite ton anthracite
2. Briques à peindre ton blanc
3. Cimentage peint ton blanc
4. Châssis PVC structuré ton noir
5. Pierre bleue
6. Zinc (quartz)
7. Bois naturel
8. Tuiles de rive ton anthracite
9. Ardoises ton anthracite

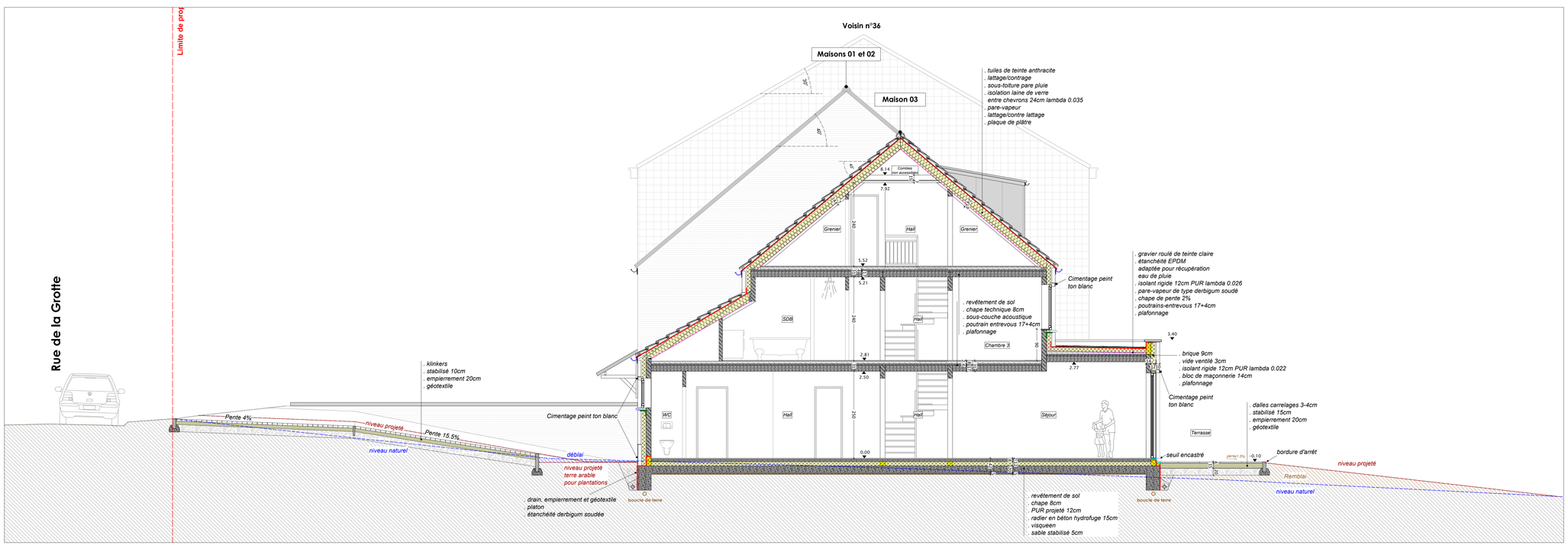

Coupe CC'

0 0.5 2.5m

NG architectes sprl

rue des Ateliers,31/101 B-1332 Genval
Tel : + 32 2 653 00 21
Fax : + 32 2 653 26 29
Cpte bancaire: 001-4171479-70
TVA : BE 862.742.843

www.ng-architectes.be

ARCHITECTES

☐ ESQUISSE ☐ AVANT-PROJET ☐ DEMANDE DE PERMIS ■ POUR EXECUTION

Projet

Démolition d'une habitation
Construction de 3 habitations

Rue de la Grotte n°92 à 1310 La Hulpe
Cadastre: LA HULPE / Section B n°653c et 653a

OBJET DU PLAN

Situation projetée:

Plans

MAITRE DE L'OUVRAGE

SRL NABEREN IMMO

Représentée par Mme N. MOULIN
Rue de Payot n°23A à 1380 Lasne

ENTREPRENEUR

A définir

Rue ...

Indice	Date	Modification
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		

INGENIEUR

STABILYS SRL

Représenté par Mr A. WISEMBERG
Rue de l'Infante n°21 à 1410 Waterloo

REMARQUES

Ces plans sont des schémas de principe. Toutes les dimensions sont à vérifier sur le site. Les plans d'exécutions sont fournis par l'entrepreneur qui les soumettra à l'architecte en l'informant de toutes modifications qu'il aurait faites. L'entrepreneur est tenu de vérifier à tous les principes de construction sont exactes et conviennent parfaitement à une exécution dans les règles de l'art. L'entrepreneur peut soumettre à l'architecte d'autres principes constructifs permettant d'obtenir un résultat esthétique identique et assurant en même temps une qualité constructive sure et durable.

DATE	ECH.	DOSSIER
29/04/2026	1/50	Grotte

REF. RICHER	TYPE DE PLAN	PLAN N°
889	AO	03/04

Elevation SUD (côté rue)

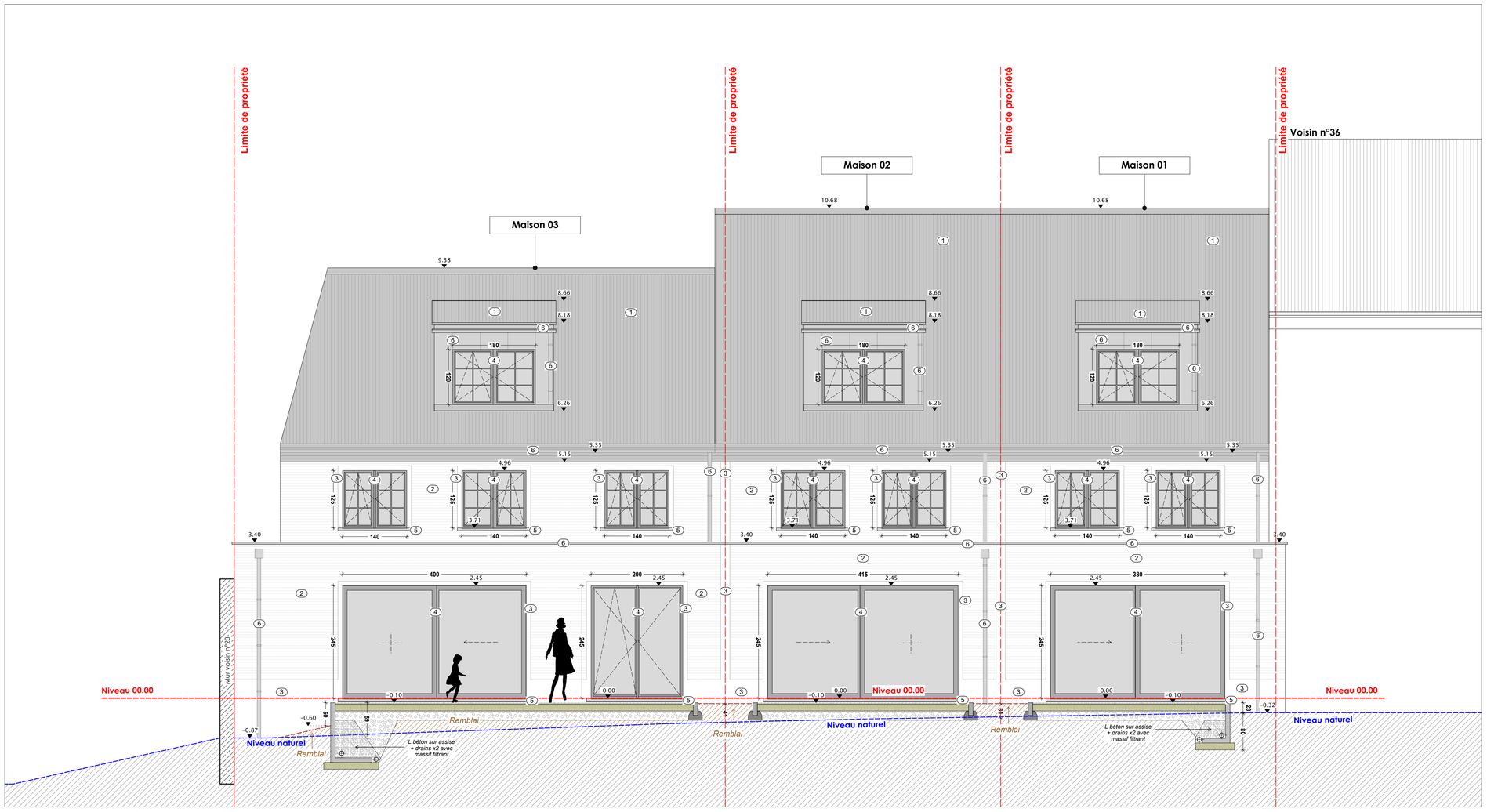

Elevation NORD (côté jardin)

0 0.5 2.5m

Légende façades

1. Tuiles terre cuite ton anthracite
2. Briques à peindre ton blanc
3. Cimentage peint ton blanc
4. Châssis PVC structuré ton noir
5. Pierre bleue
6. Zinc (quartz)
7. Bois naturel
8. Tuiles de rive ton anthracite
9. Ardoises ton anthracite

NG architectes sprl

rue des Ateliers,31/101 B-1332 Genval
Tel : + 32 2 653 00 21
Fax : + 32 2 633 26 29
Cpte bancaire: 001-4171479-70
TVA : BE 862.742.843

www.ng-architectes.be

☐ ESQUISSE ☐ AVANT-PROJET ☐ DEMANDE DE PERMIS ■ POUR EXECUTION

Projet

Démolition d'une habitation
Construction de 3 habitations

Rue de la Grotte n°32 à 1310 La Hulpe
Cadastre: LA HULPE / Section B n°653c et 653a

OBJET DU PLAN

Situation projetée:

Plans

MAITRE DE L'OUVRAGE

SRL NABEREN IMMO

Représentée par Mme N. MOULIN
Rue de Payot n°23A à 1380 Lasne

ENTREPRENEUR

A définir

Rue ...

Indice	Date	Modification
A		
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		

INGENIEUR

STABILYS SRL

Représenté par Mr A. WISEMBERG
Rue de l'Infante n°21 à 1410 Waterloo

REMARQUES

Ces plans sont des schémas de principe. Toutes les dimensions sont à vérifier sur le site. Les plans d'exécutions sont fournis par l'entrepreneur qui les soumettra à l'architecte en l'informant de toutes modifications qu'il aurait faites. L'entrepreneur est tenu de vérifier si tous les principes de construction sont exactes et conviennent parfaitement à une exécution dans les régles de l'art. L'entrepreneur peut soumettre à l'architecte d'autres principes constructifs permettant d'obtenir un résultat esthétique identique et assurant en même temps une qualité constructive sure et durable.

DATE	ECH.	DOSSIER
29/04/2026	1/50	Grotte

REF. FICHIER	TYPE DE PLAN	PLAN N°
889	AO	04/04